

## Recrutement de Coordonnateurs Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) Rentrée scolaire 2025

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.  
Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République.  
Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour l'Ecole de la confiance.  
BO n°10 du 11 mars 2021 : Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive  
Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école.  
Circulaire MENJ-Dgesco du 03-07-2024 sur le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité préfigurateurs.  
BO n° 27 du 4 juillet 2024 : Cahier des charges préfigurateur – Pôle d'Appui à la Scolarité.

### CADRE DE FONCTIONNEMENT

Depuis la loi de 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a considérablement augmenté, passant de 155 400 en 2006 à 490 000 en 2024.

Les constats qualitatifs de la scolarisation des élèves en situation de handicap restent encore insatisfaisants à beaucoup d'égards (*ruptures de parcours, indices des résultats scolaires, surreprésentation dans les situations de harcèlement, etc.*), mettant la lumière sur les limites de notre recours à la compensation, principalement par l'attribution d'aide humaine, sans développer suffisamment la **mise en accessibilité de l'environnement scolaire et de ses apprentissages**.

A ce titre, l'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 concerne la mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Le PAS propose un soutien à la scolarité ordinaire par une aide directe aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social et d'un coordonnateur éducation Nationale, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école.

L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

L'académie de Lille a fait le choix de s'inscrire dans l'expérimentation déjà existante depuis la rentrée 2024 sur 4 départements préfigurateurs. Elle participe ainsi au renforcement de l'Ecole pour Tous par le déploiement de PAS sur le département du Pas-de-Calais.

Le coordonnateur Education Nationale, avec le personnel du médico-social constitue l'équipe permanente du PAS :

- Le coordonnateur du PAS travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN 1<sup>er</sup> degré + du Chef d'établissement.
- Le coordonnateur rend compte de son activité à l'autorité fonctionnelle de son PAS. Il tient un tableau de bord de ses sollicitations, des situations d'élèves et des réponses apportées.
- Il rédige chaque année un rapport d'activité remis à l'autorité fonctionnelle de son PAS et à l'IEN-ASH en charge de l'animation du réseau des coordonnateurs de PAS, détaillant l'ensemble de ses activités.
- Il exerce ses missions sur l'un des territoires délimités par la carte du PAS.

## MISSIONS PRINCIPALES

**Le coordonnateur veillera à :**

- **soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation des enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1<sup>er</sup> niveau.**
- **améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogique et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.**
- **construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages.**

### **L'accueil des familles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Le coordonnateur reçoit toutes les familles qui sollicitent le PAS pour dresser l'état des aménagements déjà mis en place pour leur enfant.
- Il informe la famille des propositions de réponses du PAS et recueille un accord écrit lorsqu'il s'agit d'appui médico-social ou de matériel adapté.
- Sans se substituer à l'ERSEH mais en lien avec lui/elle, il apporte conseils et appui aux familles dans leurs démarches auprès des MDPH. Il apporte les premiers éléments d'information et peut accompagner l'équipe éducative dans la rédaction du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarité (GEVA-Sco 1<sup>ere</sup> demande.)

### **L'expertise du besoin, en lien avec l'équipe permanente du PAS et les professionnels de son secteur**

- Le coordonnateur PAS supervise l'identification des besoins.
- Il réunit l'équipe permanente du PAS, accompagnée le cas échéant d'autres professionnels experts, pour analyser le besoin, et formuler une proposition de réponse.
- Il propose les réponses envisagées à l'autorité fonctionnelle du PAS au cours d'une réunion de service pour validation.

### **Le lien avec les écoles et établissements scolaires des élèves concernés par une demande et mise en réseau des différents professionnels**

- Il assure une mission de Personne Ressource pour les équipes pédagogiques lorsque la situation d'un élève nécessite une expertise particulière.
- Le coordonnateur veille à nouer des liens avec l'ensemble des partenaires présents sur le territoire du PAS, afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins particuliers.
- Il fait le lien avec la MDPH par le biais d'une fiche de liaison.

### **La formulation de réponses aux besoins exprimés**

Par son expertise pédagogique, et au regard des aménagements déjà mis en place par l'établissement scolaire de l'élève et formalisés dans le LPI, le coordonnateur du PAS peut proposer :

- d'autres adaptations et d'autres aménagements pour l'élève,
- l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, répondant à un enjeu d'accessibilité,
- un soutien pédagogique et éducatif par un personnel de l'éducation nationale ou du médico-social.

## QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

### **Qualifications**

Le poste s'adresse aux enseignants du premier degré, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), ou souhaitant passer le CAPPEI par la Validation des Acquis et de l'Expérience Professionnelle (VAEP).

### **Compétences attendues**

- Une expertise de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses d'accessibilité pédagogique à construire.
- Une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés.
- Une action en référence constante au principe d'éducabilité cognitive.
- Une capacité à travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Éducation Nationale (pôle ressource 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, MDPH, familles, ESMS, EMAS...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Une connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation, aux aides spécifiques des dispositifs, des structures et d'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Un sens de l'adaptation, de l'écoute et de la réactivité.
- Une maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles.
- Un suivi rigoureux des dossiers (gestion d'un tableau de bord, rapport d'activités...).
- Une capacité rédactionnelle développée (comptes-rendus, bilans...).

## IMPLANTATION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICE

**Secteur géographique :** Collège de rattachement du PAS :

- Béthune (PIAL N°66-P, collège G. Sand à Béthune, IEN Arras ASH)
- Beuvry (PIAL N°64-P, collège Debeyre à Beuvry, IEN Arras ASH)
- Bully-les-Mines (PIAL N°21-P, collège Conti à Bully-les-Mines, IEN Lens ASH)
- Courcelles-les-Lens (PIAL N°16-P, collège Delegorge à Courcelles-les-Lens, IEN Lens ASH)
- Liévin (PIAL N°18-P, collège Darras Riaumont à Liévin, IEN Lens ASH)
- Liévin (PIAL N°24-P, collège Descartes à Liévin, IEN Lens ASH)
- Vendin-le-Vieil (PIAL N°26-P, collège Bracke Desrousseaux à Vendin-le-Vieil, IEN Lens ASH)

**Conditions d'exercice :**

100% (1607 heures)

La charge de travail du coordonnateur PAS dépasse le simple cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.

Rémunération : IFTS de 4 400 euros brut/an + indemnité du titre CAPPEI

## DÉPÔT DE CANDIDATURES ET MODE DE RECRUTEMENT

Les candidats intéressés sont invités à renvoyer par courriel, leur fiche de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes mentionnés et de la copie du dernier rapport d'inspection/PPCR, auprès de la circonscription pour **le 23 juin 2025**.

Cette dernière sera en charge de faire parvenir le dossier complet aux services de la DSDEN pour le **25 juin 2025**.

Les entretiens se dérouleront la semaine **du 30 juin 2025 au 4 juillet 2025**.